



24 novembre 2021

## NAO 2022 : les propositions de la Direction !

La Direction a fait ses premières propositions, loin des attentes, au cours de cette 2<sup>ème</sup> réunion du 24 novembre (en bleu, ses secondes propositions) :

- 0,3% de budget pour les promotions/mobilités des OETAM/IC,
- 0,6% de budget d'AI puis à 0,5% pour les OETAM et 1,7% pour les I/C puis 1,8%,
- 0,7% d'AG pour les OETAM puis 1,0% (sans mesure talon),
- 0,3% de prime d'ancienneté (OETAM).

Les premières propositions mesurées de SUD, lors du tour de table du 19 novembre, avaient été communiquées : [cliquez ici](#).

La Direction étant inflexible pour maintenir un mix AG/AI, amendé cependant en cours de réunion, SUD a revendiqué afin de favoriser les bas salaires :

- Une AG de 1,5% avec une mesure talon à 40 €.
- Un minimum d'AI, négociable selon l'article 3.7.3.1 de l'accord d'entreprise, à 1,8% avec un minimum de 50 € (650 € par an) en cohérence avec les propositions d'autres syndicats- Pour rappel : pour 2021, la Direction avait imposé sans discussion « pas d'AI inférieure à 1% avec un minimum de 30 € (390 € par an) ».

SUD a revendiqué des mesures supplémentaires et spécifiques pour les bas salaires en rappelant notre proposition pour les salaires inférieurs à 2000 €.

Prochaine réunion NAO : le 03 décembre 2021.

### Participation et intéressement :

À date, pour un salaire brut annuel de 30.000 € avec présence toute l'année :

- la participation 2021 est estimée à 1650 € (touchée vers mai 2022),
- l'intéressement du 2<sup>nd</sup> semestre 2021 à La Hague est estimé à 700 € (touché avant fin février 2022).

Pour rappel : la distribution s'effectue à 50% sur temps de présence / 50% sur part liée au niveau de rémunération.

Ces estimations sont à prendre avec précaution du fait des aléas possibles d'ici la fin de l'année (en production par exemple).

### Covid - fermeture de classe :

Pour rappel : il est possible de bénéficier de l'activité partielle pour cause de fermeture de classe liée à des cas Covid. Dans ce cas, il faut compléter le formulaire disponible [sous ce lien](#) et joindre un justificatif de fermeture de classe.

### Prévoyance :

Passage de la cotisation prévoyance de 1.90% à 2.28% avec un coût réparti à 50/50 entre l'employeur et le salarié (impact de 0,19% sur la paie).

### Postes d'arrêt à La Hague :

La Direction a donné pour consigne générale aux Chefs d'Installation (CI) de permettre 3 postes d'arrêt à Noël et 3 postes d'arrêt au jour de l'An. Les CI restant décisionnaires, la Direction précise que des discussions auront lieu avec leurs équipes.

### Épargne :

- Si votre poste ouvre droit à l'article 2.3 CAFC, vous pourrez épargner 6 jours (en plus du plafond de 15 jours du CET) en janvier 2022 (au titre de 2021).
- Il est possible de mettre en janvier prochain son reliquat de RJF 2021 en épargne CAFC (au titre de 2022).

NAO 2022 : LA DIRECTION APATHIQUE !



## KOH-CONSTRUCTION, LE BILAN !



Alors que la Direction vante régulièrement un dialogue social respectueux et une co-construction valorisant l'ensemble des salariés, SUD, son « **partenaire social** » particulier, fait des constats moins dithyrambiques.

### Accord « Horaire Variable » :

Suite à la non-signature de l'accord horaire variable, pour laquelle SUD<sup>(1)</sup> comprend la déception d'une partie des salariés, la Direction fait un gros caprice en annonçant la fin des horaires collectifs aménagés au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

SUD doit-il lui rappeler que cette disposition a été mise en place pour des raisons uniquement sanitaires et que le pic d'une énième vague est justement annoncé pendant les fêtes de fin d'année ? **#cohérence**

<sup>(1)</sup> SUD s'est rapproché de ses adhérents pour prendre la décision d'une signature ou non. Nos adhérents décideront aussi de notre position sur les NAO 2022.

### Accord « gestion des postes » - CQP :

SUD a signé cet accord dans lequel beaucoup de nos propositions ont été retenues (Cf. tract précédent).

Après avoir fait acter que les CQP ont les mêmes droits que les salariés en CDD ou en CDI sur les options RJF, SUD a fait intégrer des précisions sur les règles applicables concernant l'articulation des jours d'école et des jours de repos des salariés en CQP. Le texte mentionne : « *si la période de formation tombe sur un jour de repos, alors le salarié doit effectuer une inversion de poste contre un jour travaillé pour le jour de repos concerné* » et par exception des heures supplémentaires.

**De très nombreux CQP et anciens CQP n'ont eu aucune compensation pour une partie de leurs journées d'école pourtant légalement considérées comme du temps de travail.**

La Direction impose des congés sur les inversions de poste légitimement posées ou, en l'absence d'inversion, ne paye aucune heure supplémentaire ! **#bénévolat !**

Dans le même temps, la Direction considère que les CQP ne sont pas éligibles aux congés spécifiques « horaires postés » car ils ne font pas 2 mois consécutifs en 5\*8 du fait de leurs journées d'école. **#fesse-mathieu !**

Une fois encore, cette pratique est contraire à celle qui est appliquée aux CDD et aux CDI en 5\*8 ayant une ou plusieurs formations en HN. **Ces congés spécifiques sont pourtant légalement dus aux salariés en CQP.**

**SUD a écrit à la Direction pour demander la régularisation de l'ensemble des CQP et anciens CQP ayant subi ces mesures discriminatoires.**

N'hésitez pas à nous contacter pour évoquer votre situation en toute confidentialité.

## L'ALTERNANCE, PORTE D'ENTRÉE CHEZ ORANO RECYCLAGE !



## Proposition SUD d'application CSE - Activités Sociales : acceptée !

Bien que nos propositions soient parfois retoquées (*aide au soutien scolaire pour tous selon sa MEF, calcul de la MEF favorisant les bas salaires inférieur à 2000 €*), SUD demeure toujours force de proposition.

**Notre dernière proposition sur la mise en place d'une application pour les activités sociales a été validée par le CSE ! Celle-ci facilitera les démarches et l'accès à l'information de tous les salariés sans publication syndicale.**

Pour finir, SUD souhaite la pérennité de la sous-commission cinéma. Le travail altruiste, bénévole et asyndical de nos collègues « **relais ciné** » permet à tout le monde d'avoir aisément et à tarifs réduits des places pour les différents cinémas.